

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1717

59 - Nord

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Créations

Déclaration à la préfecture du Nord

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER LA ROSERAIE

Objet : Acquisition, gestion, entretien et reconstruction des terrains et biens communs à tous les propriétaires, constituant des éléments d'équipements de l'ensemble immobilier et compris dans son périmètre, notamment voie, espaces verts, canalisations et réseaux, station d'épuration si elle existe, éclairage public, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation des réseaux ; cession éventuelle de tout ou partie ces terrains et ouvrages à la commune ou à la communauté urbaine de Lille ; le transfert des biens au profit de l'ASL se feront dans un délai de 1 an à compter de la réception des travaux par LMH ; l'ASL sera convoquée à la réception des travaux ; les frais d'acte seront à la charge de l'ASL ; conformément à l'article 6 de l'ordonnance, le président de l'ASL aura la possibilité de faire inscrire une hypothèque légale en cas d'impayés ; création de tous éléments d'équipements nouveaux ; contrôle de l'application du cahier des charges s'il existe ; exercice de toutes actions afférentes au dit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements ; gestion et police des dits biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires dès leur mise en service, et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ; répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et leur recouvrement ; et d'une façon générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis, notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts

Siège social : Lille Métropole Habitat rue du Docteur Roux, chemin Vert, 59200 Villeneuve-d'Ascq

Date de délivrance du récépissé : 18 avril 2017